



REGLEMENT TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES MIXTES

En 2018, les comités départementaux peuvent être organisateurs d'une manche au choix en salle ou en extérieur.

Ils devront déclarer à la fédération, au plus tard le 31 mars 2018, leur volonté de s'engager via ce lien : <https://goo.gl/forms/BDE8hiOISpqdnki23>

Cet engagement donnera la possibilité de :

- Répertorier et valoriser les volontés départementales ;
- Transmettre des outils d'aide à l'organisation (logo, feuilles de marques spécifiques, tableaux de constitution de poules, tableaux de matchs...) ;
- Identifier les participants potentiels de la rencontre nationale.

1- Catégories et distances :

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. Quatre catégories peuvent être constituées :

	Salle	Extérieur
1ère année de licence (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm
Arc classique (toutes catégories)	18m - Blason 40cm	50m - Blason 122cm
Arc à poulies C/J/S/V/SV	18m - Blason 40cm (4 spots)	50m - Blason 122cm
Arc nu (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est

préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut être donnée.

Pour faciliter l'organisation, il est possible :

- d'organiser le trophée le soir ou le WE ;
- d'organiser une catégorie par soir avec le même organisateur ou des organisateurs différents.

2- Déroulement :

Mini-qualification par équipe : échauffement + 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer) – 1min20/volée (durée estimée à 20-25 minutes).

Si des égalités demeurent après l'application des règles de départage (comptage des 10 et 9) : un tirage au sort est effectué.

Pause de 10 minutes : constitution des poules (fichier Excel mis à disposition pour faciliter la mise en place).

Organisation des poules :

- De 3 à 6 équipes : 1 poule, toutes les équipes se rencontrent et Big Shoot Off entre les deux premières équipes. (Si 6 équipes dans une seule catégorie, mais plus dans les autres, faire tout de même 2 poules pour ne pas faire attendre les autres).
- De 7 à 12 équipes : 2 ou 3 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 13 à 16 équipes : 4 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 17 à 20 équipes : 5 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 21 à 24 équipes : 6 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- De 25 à 28 équipes : 7 poules, les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- ...

Fonctionnement :

- Match en sets **pour toutes les catégories** (règlement habituel du tir par équipe mixte en arc classique) : set gagné donne 2 points, égalité donne 1 point aux 2 équipes ; la première équipe à 5 a gagné ; Si 4-4 : tir de barrage.
- Toutes les équipes se rencontrent. Victoire match = 2 points pour le classement
Quand nombre impair d'équipes : match à vide donne une victoire 5-0.

Règlement Big Shoot Off (Shoot off = tir de barrage)

Le **Big Shoot Off** sert à déterminer le vainqueur de la rencontre. Il se tire entre les vainqueurs de chaque poule sous les yeux de tous les participants. En fonction du nombre de poules on a le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off.

Volée 1 : L'ensemble des équipes vainqueurs de poule tirent une volée à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes continuent.

Volée 2 : Les quatre équipes tirent une volée à l'issue de laquelle les 2 meilleures équipes continuent.

Volée 3 : Les deux équipes finalistes se rencontrent pour déterminer le vainqueur du trophée.

Clôture : pot de l'amitié/moment de convivialité recommandé.

3- Classement Trophée départemental des mixtes dans le cas de plusieurs manches

Composition des équipes d'une manche à l'autre :

Comme le trophée départemental est support de « sélection » au trophée national des mixtes, si, dans une catégorie, un club ne présente qu'une seule équipe, la composition de celle-ci pourra différer d'une manche à l'autre. Par contre, si le club est représenté par plusieurs équipes, alors la composition de celles-ci ne devra pas changer.

La participation à la première manche n'est pas obligatoire pour participer aux manches ou à la manche suivante.

Classement :

Le classement final sera établi en cumulant les résultats des équipes de club de chaque manche. Les points distribués sont directement liés au nombre d'équipes inscrites.

L'équipe vainqueur marque un nombre de point correspondant au nombre d'équipes inscrites dans sa catégorie.

Par exemple, dans une catégorie où 11 équipes sont inscrites, le vainqueur marquera 11 points, le second 10 points :

Manche 1		
Cl	Nom du club	Nb de points
1	Club A	11
2	Club B	10
3	Club C	9
4	Club D	8
5	Club E	7
6	Club F	6

Manche 2		
Cl	Nom du club	Nb de points
1	Club D	11
2	Club K	10
3	Club A	9
4	Club J	8
5	Club E	7
6	Club I	6

7	Club G	5
8	Club H	4
9	Club I	3
10	Club J	2
11	Club K	1

7	Club B	5
8	Club C	4
9	Club F	3
10	Club H	2
11	Club G	1

Le cumul des points obtenus lors des deux manches permet de déterminer le vainqueur. En cas d'égalité, le classement de la dernière étape est pris en compte. Exemple :

Classement général			
Club	Point manche 1	Point manche 2	Total points
Club A	11	9	20
Club D	8	11	19
Club B	10	5	15
Club E	7	7	14
Club C	9	4	13
Club K	1	10	11
Club J	2	8	10
Club I	3	6	9
Club F	6	3	9
Club H	4	2	6
Club G	5	1	6

4- Trophée départemental et Trophée national des mixtes

Les comités départementaux organisateurs du trophée départemental ont l'avantage d'avoir une place réservée par catégorie. Pour cela il faut :

- avoir confirmé l'organisation du trophée départemental (via le lien plus haut avant le 31/03/2018) ;
- Si plus de 50 départements inscrits : qu'il y ait au moins 4 équipes de 4 clubs différents dans la catégorie lors du trophée départemental.

Il sera préférable, pour les comités, d'identifier en amont les clubs ayant le projet de participer au trophée national. De cette manière, si les clubs vainqueurs ne souhaitent pas être présents à la rencontre nationale, le département pourra proposer un autre club (choix par ordre de classement).

Les clubs vainqueurs du challenge départemental de chaque catégorie, sont donc prioritaires. L'équipe de club tirant la rencontre nationale pourra avoir une composition différente de celle du challenge départemental (dans le respect de la catégorie).

Les places non utilisées par les départements seront d'abord ouvertes aux clubs ayant participé au trophée de leur département (même s'il y avait moins de 4 équipes dans la catégorie) et dans un second temps à l'ensemble des clubs affiliés.

Calendrier :

- **Communication par les départements de l'équipe retenue avant le 30 mai.**
- Inscriptions réservées aux équipes ayant participé au trophée départemental : du 31 mai au 6 juin
- Inscriptions ouvertes à tous : du 7 au 13 juin 2018.

Plus d'informations dans le règlement du Trophée National des mixtes.